

Paris – 6 décembre 2018

**QUELLE AMBITION DU GOUVERNEMENT POUR LE SPECTACLE MUSICAL ET DE VARIETES PRODUIT
EN FRANCE ? INCOMPREHENSION DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DU CNV**

Sans être en crise, le secteur du spectacle musical et de variétés génère un chiffre d'affaires stable qui va aboutir à une stagnation des perceptions de la taxe sur les spectacles et va casser sa dynamique de croissance. Ainsi l'augmentation du nombre de projets ne pourra être accompagnée et les aides que l'établissement public affecte au secteur via ses commissions d'aides sélectives baissent déjà.

C'est pourquoi, les différents autres soutiens financiers deviennent chaque jour plus importants pour la profession.

Or, un certain nombre d'évènements récents nous laisse à croire que le gouvernement ne considère pas notre secteur comme prioritaire voire a entrepris des réformes impactant substantiellement son économie, sans concertation aucune avec nous.

Nous, organisations professionnelles siégeant au conseil d'administration du Centre National des Variétés et du Jazz (CNV), sommes inquiets des nombreuses et récentes attaques subies par notre secteur d'activité, et des difficultés présentes et à venir, pour nos entreprises, leurs équipes et les artistes.

Les exemples ne manquent pas.

Suite à un amendement gouvernemental, **le crédit d'impôt pour le spectacle vivant musical ou de variétés (CISV) vient d'être réduit dans son périmètre (suppression des comédies musicales et de l'humour) et modifié dans son fonctionnement par l'Assemblée nationale en première lecture du projet de loi de finances 2019 sans concertation et sans prendre en compte les équilibres du secteur.**

Concernant le CNM, si le pré-rapport des députés Bois-Cariou exprimait une ambition, sa traduction budgétaire nous laisse perplexe.

Nous tenons à rappeler que le futur Centre National de la Musique ne peut pas se construire sur un financement reposant uniquement sur les crédits du ministère de la Culture et sur lequel il ne peut être empiété au détriment d'autres missions qui contribuent au service public de la culture.

Mais il n'est pas question non plus pour le secteur de se rassembler dans un établissement aux fondations précaires : tant que les crédits de cet établissement seront soumis aux aléas des arbitrages budgétaires, dans le cadre d'un budget renouvelé chaque année, et non d'une ressource extra-sectorielle garantie, il demeurera un doute sur le futur. Nous rappelons la nécessité, consacrée par les différents rapports successifs de Roch Olivier-Maistre et des députés Emilie Cariou et Pascal Bois, d'assurer un abondement pérenne de ce nouvel établissement *via* des ressources extra-sectorielles, et non budgétaires.

**COMMUNIQUE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE NATIONAL DES VARIETES ET DU JAZZ (CNV)**

Voilà près de dix ans qu'il est question de la création d'un établissement public d'envergure, capable de porter la voix des professionnels : malgré toute cette bonne volonté, il faut maintenant que l'Etat donne une impulsion ambitieuse et pérenne. Or, à ce jour, les plus grandes incertitudes demeurent.

Le ministre de la Culture, Franck Riester annonce 5 millions d'euros pour amorcer le **Centre National de la Musique**, mais la discussion sur les ressources nouvelles serait reportée en 2020... Les débats actuels en projet de loi de finances 2019 reconnaissent, à la fois ce besoin, et font apparaître le manque de clarté des réponses apportées par le ministère de la Culture. **Notre secteur demande un engagement hors budget du ministère de la Culture clarifié et précis, dans le cadre du débat budgétaire actuel.**

Par ailleurs, concernant la sûreté et la sécurité des milliers d'entrepreneurs de spectacles, très affectés par l'impact économique et structurel des attentats, ceux-ci doivent faire face à une augmentation exponentielle des coûts de sûreté (en absence de normes et de règles homogènes) incluant désormais la refacturation des services d'ordres indemnisés, conséquence de la circulaire Collomb du 15 mai 2018. Ces coûts viennent gréver encore un peu plus le budget des organisateurs de spectacles. **Dans ce contexte, sans concertation et sans mesure d'impact, la décision est prise par le Gouvernement, d'arrêter le fonds d'urgence. Les conséquences seront pourtant désastreuses. C'est pourquoi nous demandons la réouverture des discussions des termes de la circulaire Collomb et la poursuite de la prise en charge des surcoûts de sécurité des entreprises.**

Enfin, les ministères de la Santé et de l'Environnement, en concertation avec le ministère de la Culture ont imposé un nouveau décret sur le son (n° 2017-1244 du 7 août 2017) applicable depuis le 1^{er} octobre 2018, sans aucune évaluation artistique, technique et économique des mesures. Irréaliste et inefficace, il aura de lourdes conséquences sur le spectacle et la filière toute entière comme pour les spectateurs, alors même que depuis des années, les professionnels du spectacle se mobilisent pour la prévention sonore dans les salles de concerts et les festivals avec une approche constructive et responsable à l'égard de la santé du public et de la tranquillité des riverains. Nous demandons la réouverture d'une concertation sur le décret et l'instauration d'une période transitoire afin de permettre la mise au point des outils adéquats et de faciliter l'équipement des lieux de diffusion.

Ainsi, nos organisations professionnelles appellent le Gouvernement à une clarification de son ambition en matière de politique musicale et de variétés et souhaitent connaître quels moyens seront prévus pour la mener à bien. Il en va bien sûr de l'avenir d'un secteur culturel essentiel à la vitalité économique et sociale de la France, construite autour du principe de la diversité artistique et culturelle, et de l'éclosion de nouveaux talents.

COMMUNIQUE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE NATIONAL DES VARIETES ET DU JAZZ (CNV)

CONTACTS MEDIAS :

Collège des entrepreneurs de spectacles

CAMULC : Daniel Stevens - daniel.stevens@camulc.org - Olivier Villalon - olivier.villalon@moulinrouge.fr

PRODISS : Aline Renet - a.renet@prodiss.org - Gilles Petit (Président du CNV) - gilles@littlebros.fr

SNES : Philippe Chapelon - philippe.chapelon@spectacle-snes.org

SYNDEAC : Vincent Moisselin - v.moisselin@syndeac.org - Roger Fontanel - direction@djazznevers.com

SNSP : Juliette Prissard - directiondeleguee@snsnp.fr

SMA : Aurélie Hannedouche - dg@sma-syndicat.org - Eric Boistard - eric.boistard@stereolux.org

Collège des salariés

FNSAC-GGT : Philippe Gautier - philippe.gautier@snam-cgt.org

SFA-CGT : Kacel Karim - karimkacel@gmail.com

SNAM-CGT : Michel Vié - michel.vie@snam-cgt.org

SYNPTAC-CGT : Nathalie Sérane - nserane@synptac-cgt.com FO : Bernard Jean-Luc - jlbernard.fo@gmail.com

F3C CFDT : René Fontanarava - rfontanarava@f3c.cfdt.fr - Jean Garcia - paca.snapac.cfdt@gmail.com

SNACOPVA-CFE-CGC : Pascal Louet - snacopva@wanadoo.fr

FASAP- FO : Jean-Luc Bernard - jlbernard.fo@wanadoo.fr

Représentant des auteurs

SNAC : Emmanuel de Renvergé - snac.fr@wanadoo.fr



SYNDICAT
NATIONAL
DU SPECTACLE
MUSICAL
ET DE VARIÉTÉ



snas
Le spectacle est vivant



SYNDICAT NATIONAL DES
SNSP
SCÈNES PUBLIQUES

